

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 OCTOBRE 2010 A 9 HEURES**

1°) Diverses décisions modificatives budgétaires ont été effectuées. Le Conseil Municipal a voté des crédits supplémentaires et effectué les virements de crédits sur le budget communal et le budget CCAS.

2°) Le Conseil Municipal a approuvé la modification du montant des cotisations du Comité des Œuvres Sociales (part ouvrière inchangée : 18 € par agent - part patronale en 2011 : 0,4 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 100 €/agent adhérent - en 2012 : 0,5 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 110 €/agent - en 2013 : 0,6 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 120 €/agent - cotisation retraités inchangée : 22 €.

3°) Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à vendre l'ancienne remorque datant de 1971 au prix de 250 € et à signer tout document relatif à cette vente.

4°) Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la proposition des statuts communautaires qui consiste à compléter les compétences en matière touristique déjà transférées.

5°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser des travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée du bourg (rue Alsace Lorraine) au niveau du cimetière et la création d'une desserte du quartier St Martial, pour un montant arrondi à 69 000 € HT,
- de créer une aire de jeux, un terrain de boules, d'aménager un espace de détente et de créer une zone de promenade piétonne sur le terrain jouxtant la rue de la piscine pour 15 000 € HT.
- de demander l'inscription de ces travaux à un prochain programme du département afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible.

6°) Afin d'aménager une aire de jeux sur le complexe sportif, le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux en acquérant une table de ping-pong auprès du fournisseur Challenger pour un montant de 1 816,72 € TTC et un panneau de basket, des bancs et poubelles pour un montant de 2 720,45 € TTC (subventions obtenues du Conseil Général : 50 %)
- de prévoir une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux avec l'installation d'une mini-rampe de skate pour un montant estimé à 18 905 € HT. Pour ce faire, une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général au taux le plus élevé possible (la part contributive de la commune dans la dépense sera couverte par des fonds libres).

7°) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour réaliser les travaux de réaménagement des locaux de l'ancienne cantine à l'école (salle informatique, bibliothèque Centre de documentation, espace sciences de la nature) pour un montant global de 17 000 € HT. Il a demandé l'inscription de ces travaux à un prochain programme du département et de l'Etat (DGE) et a sollicité l'attribution d'une subvention du Conseil Général au taux de 25 % et de l'Etat au taux compris entre 20 et 30 %. Le montant de la part contributive de la commune sera couvert dans la dépense par des fonds libres.

8°) Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat relative aux services réguliers de transport public destinés à la desserte des établissements scolaires, avec le département,
- de répercuter aux familles concernées l'intégralité des sommes demandées par le département de la Haute Vienne, à l'exception des élèves de primaires respectant la carte scolaire et résidant à moins de 3 km de l'établissement qui se verront appliquer le même tarif que ceux résidant à plus de 3 km soit 65,00 €/an,
- d'effectuer deux facturations par année scolaire, soit 50 % dès la rentrée scolaire en octobre 2010 et le solde (soit 50 %) au 2<sup>ème</sup> trimestre scolaire (février 2011). Aucun abattement n'est consenti en cas d'absence de l'élève ; la participation n'est réduite qu'en cas d'arrivée en cours d'année scolaire et elle n'est perçue par la commune qu'après des parents d'élèves fréquentant l'école publique d'Arnac-La-Poste.

9°) Suite à l'orage du 16 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir au remplacement des moteurs de la VMC et de la hotte aspirante de la cantine endommagés par la foudre et d'accepter les devis des entreprises « Tout pour le Froid » et PHILIPPON Roland dont les montants respectifs sont 2 258,05 € TTC et 691,11 € TTC, dépenses mandatées en investissement du budget communal à l'article 2313.

10°) Le Conseil Municipal a décidé l'aliénation du sol d'un chemin rural et des délaissés de chemins ruraux composé de 4 parcelles d'une superficie respective de 745 m<sup>2</sup>, 133 m<sup>2</sup>, 303 m<sup>2</sup> et 506 m<sup>2</sup> aux lieux dits Puyroger et Les Cartiers. Les acquéreurs supporteront les frais de géomètre et de notaire au prorata des superficies des terrains attribués.

11°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de confier les travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales sur certaines voies communales à la SARL TPRL d'Arnac-La-Poste dont le devis s'élève à 3 374 € HT,
- de confier les travaux d'amélioration de la résistance mécanique des revêtements de certaines routes à l'entreprise SIORAT de Limoges dont le devis s'élève à 7 408 € HT,
- d'autoriser le maire à mandater ces dépenses en section d'investissement du budget communal à l'article 2315.

12°) Après avoir réalisé une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de restauration à l'église, une 2<sup>ème</sup> tranche consistera à rénover le clocher dont l'état actuel est dégradé. Le Conseil Municipal a donc approuvé le dossier de consultation des entreprises établi par le Cabinet Villeneuve ; il a autorisé le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure d'appel d'offres adaptée et à signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres et au marché de travaux à venir. Un appel à la concurrence sera effectué pour la désignation du coordonnateur SPS.

13°) Vu la nécessité de rénover les revêtements muraux dans les parties communes au n°17 des logements des écoles, le Conseil Municipal a décidé de confier les travaux de pose de lambris à l'entreprise Guyou d'Arnac-La-Poste, dont le devis moins disant s'élève à 2 543,65 € TTC, (dépense mandatée en section d'investissement du budget communal).

A Arnac-La-Poste, le 26 octobre 2010  
Le Maire,